



Déclaration liminaire CCMA du 6 mars 2024

Monsieur Le Recteur,

Mesdames, Messieurs les membres de la CCMA,

Voilà plus de 6 mois que la rentrée a eu lieu, et pas moins de trois ministres de l'Education Nationale se sont succédés. Cette valse des ministres, depuis le début de l'année scolaire, est préjudiciable à un dialogue constructif.

De plus, les propos inacceptables de l'ancienne Ministre de l'Education Nationale, Amélie Oudéa-Castéra, ont mis le « feu aux poudres » ! Malgré ses excuses, le mal est fait. Ces propos ont ravivé un vieux débat enseignement public-enseignement privé. De nombreux médias et certains députés rendent l'école privée responsable des maux de l'école publique. Certes, la liberté d'enseignement fait partie du bloc de constitutionnalité, mais les motifs évoqués par la Ministre sont scandaleux et réouvrent une blessure historique jamais fermée. Faut-il rappeler que de nombreux établissements privés sous contrat rencontrent les mêmes problématiques ?

Les 140 000 enseignants du privé ne sont pas plus choyés que les collègues du public. Le choc d'attractivité n'a pas eu lieu non plus, le manque de postes et les conditions de travail sont aussi préoccupants.

Dénonçons aussi la politique de revalorisation des maîtres délégués. Le gouvernement avait annoncé, cet été, leur revalorisation, selon les grilles du public. Mais ce n'est pas le cas ! Le constat est là : une très faible augmentation, des grilles différentes entre public et privé. Nous sommes loin d'une valorisation inédite claironnée par le gouvernement pendant plusieurs mois dans les médias ! Et que dire des inégalités académiques entre les maîtres délégués du privé ! Le ministère reste sourd à nos revendications ! De plus, l'arrêté du 6 février 2024 relatif à l'évaluation professionnelle des maîtres délégués de l'enseignement du privé nous laisse pantois à savoir qu'un « compte rendu d'évaluation professionnelle sur la manière de servir est rédigé par le chef d'établissement ». Le Spelc s'inquiète dans la mesure où le maître est soumis à la « bonne volonté » du chef d'établissement.

Et la situation pour les autres maîtres soulève aussi des interrogations. L'ancien Ministre de l'Education Nationale, Gabriel Attal, annonçait dans les médias une revalorisation historique à savoir « 258 euros net par mois, sans condition, entre avril 2022 et janvier 2024 ». Nous ne devons pas avoir la même lecture de l'augmentation moyenne des professeurs ! Faut-il rappeler la diminution du salaire des enseignants en 20 ans, entre 2002 et 2020. Et que dire de la dégradation du pouvoir d'achat des enseignants de fin de carrière !

Certes, l'augmentation du point d'indice en juillet dernier, de la part fixe et de la part variable de l'ISOE, la revalorisation de la prime d'activité jusqu'au 7^{ème} échelon de la



Déclaration liminaire CCMA du 6 mars 2024

classe normale, sont des mesures non négligeables mais ne permettent pas de compenser la perte du pouvoir d'achat des enseignants. Les fins du mois sont difficiles pour de nombreux salariés. De plus, le gain de rémunération est inégalitaire entre les débuts de carrière et les fins de carrière. Bien sûr que nous nous réjouissons de ce gain pour les débuts de carrière mais moins de 5 % pour les fins de carrière, une aumône pour les anciens ! Nous ne pouvons pas nous contenter de « mesurette » et accepter le choix du ministère !

De même, le pacte est une revalorisation en trompe l'œil, un « travailler plus » ! Il ne peut cacher plus longtemps la paupérisation de notre profession : obligés de travailler encore plus pour avoir un salaire décent. Le pacte ne séduit pas les enseignants du privé, mais certains sont enfin rétribués pour des missions effectuées souvent bénévolement !

Le Spelc dénonce donc les conséquences désastreuses pour les enseignants : inégalités entre les hommes et les femmes, mise en concurrence des collègues, allongement du temps de présence dans les établissements. Le pacte est une charge de travail supplémentaire écrasante. Faut-il aussi dénoncer le flou qui entoure ce dispositif et donc l'opacité d'attribution des pactes. Seul le chef d'établissement choisit ! Nous sommes loin de la volonté du ministère de « porter une attention particulière à la prise en compte de l'égalité professionnelle et veiller à l'absence de toutes formes de discriminations » dans l'affectation des pactes !

Enfin, entre le « réarmement civique » énoncé par le Président de la République et le « choc des savoirs » de Gabriel Attal, nous aurions pu nous attendre à des mesures dignes de l'enjeu de l'école de demain. Mais entre « groupes de niveau », redoublement, entrée de l'Intelligence artificielle en Seconde, DNB obligatoire pour le passage en Seconde à moyen constant, comment l'école peut-elle appliquée cette réforme ! Il est facile de faire des effets d'annonce, mais beaucoup plus difficile de concrétiser ses mesures.

En effet, née de la sortie des résultats Pisa, elle est présentée comme LA solution pour régler les problèmes. Mais après avoir été soumis à l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation le 8 février 2024 et face aux coupes budgétaires annoncés par le Ministre de l'économie, la nouvelle Ministre, Nicole Belloubet, parle seulement de « groupes » et non « plus de « groupes de niveau », à notre grande satisfaction. Cependant ce changement d'appellation ne nous fait pas oublier les limites de cette réforme. Elle n'est pas à la hauteur des enjeux sociétaux d'aujourd'hui et encore moins ceux de demain. Faut-il rappeler à notre Premier Ministre, ancien ministre de l'Éducation Nationale, que la baisse des résultats des élèves français est comparable à celle d'autres pays. Les enseignants ne sont pas responsables du bateau qui coule mais il faut une politique digne de ce nom !

De plus le Spelc s'inquiète de la réforme de la voie professionnelle, surtout la rupture d'égalité si le nombre d'heures de cours était décidé au niveau local. Quant à



Déclaration liminaire CCMA du 6 mars 2024

la diminution des heures de cours de l'enseignement général, puisque les périodes de formation en milieu professionnel augmenteraient de 50%, elle empêcherait toutes réorientations des apprenants. Il faut rester vigilant aussi sur cette question.

Et que dire de l'uniforme à l'école ? C'est « l'arbre qui cache la forêt ».

L'École est sacrifiée sur l'autel de l'austérité. La baisse de 90 millions d'euros du budget pour le privé inquiète le Spelc. On ne peut pas annoncer que l'École va mal et en même temps réduire le budget. Mais de qui se moque – t – on !

Merci pour votre attention.

Pour transmission au Ministère.

Pour le Spelc Versailles,
Les élèves CCMA : G. MAZEAU et F. CHIKHR-SAIDI